



## 53<sup>ème</sup> Course de Côte Nationale de DUNIERES – AUVERGNE

### Championnat de France de la Montagne

### CONDITIONS D'ACCREDITATION

Le Comité d'Organisation et le Service Presse de la 53<sup>ème</sup> Course de Côte Nationale de DUNIERES – AUVERGNE Championnat de France de la Montagne proposent deux formules :

#### PACK PRESSE

##### Conditions d'obtention :

- Etre titulaire d'une carte de presse professionnelle et/ou d'un Laissez Passer Média FFSA ;
- Justifier l'exercice d'une activité professionnelle (hors presse : numéro de Siret, assurance responsabilité civile professionnelle...)
- Fournir au Service Presse une lettre accréditive avec entête individuelle ou de son responsable pour couvrir l'événement.

Ce pack inclut :

- Un accès aux salles de presse durant le déroulement de l'épreuve,
- Un accès aux classements et communiqués de presse,
- Un dossier de presse,
- Un badge,
- Une chasuble Média (verte) - Elle est « individuelle », est délivrée par le Service Presse en échange d'une caution.

Précision : le nombre de chasubles est limité à deux par média représenté

#### PACK MULTIMEDIA

Ouvert à une personne justifiant une activité à but d'information liée à l'événement. Celle-ci devra fournir impérativement une lettre accréditive avec entête individuelle et/ou de son responsable pour couvrir l'événement.

Ce pack inclut :

- Un accès aux salles de presse durant le déroulement de l'épreuve,
- Un accès aux classements et communiqués de presse,
- Un dossier de presse,
- Un badge.

Toute demande d'accréditation (par mail) doit parvenir **au plus tard avant le 15 juillet 2023**. Au-delà de cette date, celle-ci sera refusée.

Chaque personne désirant une accréditation devra fournir les justificatifs demandés et respecter scrupuleusement les règles de sécurité lors de la 53<sup>ème</sup> Course de Côte Nationale de DUNIERES-AUVERGNE.

Aucune accréditation ne sera délivrée pour les photographes commerciaux, vidéastes et sites internet hors médias d'informations générales (excepté accord exceptionnel par écrit de l'organisateur et la FFSA).

**Le Comité d'Organisation et le Service Presse se réservent le droit de refuser ou de retirer une accréditation.**

Responsable Presse  
Nicolas MOUNIER

# 53<sup>ème</sup> Course de Côte Nationale de DUNIERES-AUVERGNE

## FORMULAIRE D'ACCREDITATION

*Avant toute demande, merci de prendre connaissance du document « conditions d'accréditation »  
Toute demande incomplète ou illisible sera refusée  
et Merci de joindre les photocopies des documents demandés*

### NOM DU MEDIA

TITRE : .....  
NOM : ..... PRENOM : .....  
TEL PORT : ..... MAIL : .....  
FONCTION : .....

### DESIGNATION

1- PRESSE NATIONALE / REGIONALE                      2- PRESSE SPECIALISEE                      3- TELEVISION / RADIO  
4- AGENCE PHOTO                                      5- SITE INTERNET D'INFORMATION                      6- ATTACHE DE PRESSE  
7- VIDEO    8- TEAM

### PERSONNES A ACCREDITER

NOM : ..... PRENOM : .....  
TEL PORT : ..... MAIL : .....  
FONCTION : .....  
LIGUE FFSA : ..... N° Licence Média ou Pass FFSA : .....  
N° DE CHASUBLE : .....

NOM : ..... PRENOM : .....  
TEL PORT : ..... MAIL : .....  
FONCTION : .....  
LIGUE FFSA : ..... N° Licence Média ou Pass FFSA : .....  
N° DE CHASUBLE : .....

### PACK PRESSE

Je déclare être détenteur :  
 Carte de presse n° ..... Et/ou  Laissez Passer Média FFSA  
 Lettre accréditive  
 Assurance Responsabilité Civile Professionnelle relativement à toute  
activité de suivi médiatique durant une épreuve de sport automobile  
(obligation de présenter l'attestation correspondante)

### PACK MULTIMEDIA

Je déclare être détenteur :  
 Lettre accréditive

### MENTIONS OBLIGATOIRES

Je m'engage personnellement par la présente à respecter les consignes de sécurité en vigueur sur l'épreuve.  
 Je suis informé du caractère nominatif de ma demande et de l'interdiction de céder mon badge et/ou chasuble à un tiers.

DATE : ..... LIEU : .....  
SIGNATURE

**Document à renvoyer à Media-Presses :  
[media-presse@asaondaine.com](mailto:media-presse@asaondaine.com)  
avant le 15 juillet 2023**